

Niamey, le 11 avril 2017

Renforcer les capacités et mobiliser les députés du Niger par l'échange d'expériences francophones sur l'Etat civil

A la demande de l'Assemblée nationale du Niger, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), de l'UNICEF Niger et de l'Association du notariat francophone (ANF) a organisé un séminaire parlementaire d'information et d'échanges à Niamey, les 10 et 11 avril 2017, à l'attention des parlementaires nigériens.

Cet événement a réuni près de quatre-vingt députés de la République du Niger sur le thème suivant : « *L'Etat civil* ».

Les débats ont été animés par M. Christophe Padumhèkou Tchao, député (Togo), ancien ministre, président du groupe majoritaire à l'Assemblée nationale, M. René Dosière, député (France) et M. Pierre-Flambeau Ngayap, sénateur (Cameroun), vice-président de l'Union parlementaire africaine (UPA).

En outre, sont également intervenus en qualité de conférenciers, M. Jean-François Blanchet, adjoint au directeur général des élections (Québec), mandaté par l'OIF, M. Abdoulaziz Mountaga, 2^{ème} vice-maire de la ville de Niamey, mandaté par l'AIMF, Mme Salmey Bebert, chargée de la protection de l'enfance, UNICEF Niger et Me Esther Sanoussi, notaire à Niamey, présidente honoraire de la Chambre des notaires du Niger, mandatée par l'ANF.

La cérémonie solennelle d'ouverture du séminaire s'est tenue sous la présidence du 1^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale du Niger en présence de représentants de diverses institutions nigériennes et de l'Ambassade de France. En outre, un message de SEM. Aubin Minaku Ndjalandjoko, Président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, a été lu.

Pour en savoir plus :

apf.francophonie.org

L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie. Elle regroupe des parlementaires de 83 parlements ou organisations interparlementaires.

La délégation a été reçue en audience par SEM. Ousseini Tinni, Président de l'Assemblée nationale du Niger.

Les deux journées de travaux, modérées par le Président de la section nigérienne de l'APF, ont permis aux parlementaires des différents pays représentés d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes et de comparer les systèmes institutionnels.

La première journée a permis de sensibiliser les parlementaires nigériens sur « Etat civil et démocratie dans l'espace francophone : problématique et concepts généraux comparés », sur « l'établissement des actes d'état civil : regards croisés », et sur « Etat civil et fichiers électoraux ».

La journée suivante a été réservée à la question des enfants sans identité, sujet sur lequel l'APF est particulièrement mobilisée depuis deux ans suite aux travaux de sa Commission des affaires parlementaires.

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, une synthèse a été restituée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale par le rapporteur et une évaluation personnalisée a été réalisée.

A l'issue des travaux, il a été convenu que chaque député nigérien vérifie dans les communes de sa circonscription le fonctionnement réel des services de l'Etat civil afin de transmettre une information fiable au ministère de l'intérieur et mobiliser les communes sur les enjeux de l'Etat civil, que l'Assemblée nationale interpelle le ministre de l'Intérieur sur ces questions, qu'une réflexion soit menée sur l'évolution législative afin de permettre l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enregistrement des naissances au Niger et qu'un réseau des députés nigériens sur l'état civil soit créé afin de travailler en lien avec le Gouvernement du Niger, l'OIF et divers autres partenaires sur ces questions.

Plus que jamais, l'Assemblée nationale nigérienne est mobilisée vers l'objectif de la mise en place d'un Etat civil fiable et de l'enregistrement intégral des naissances au Niger.

Pour en savoir plus :

apf.francophonie.org

L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie. Elle regroupe des parlementaires de 83 parlements ou organisations interparlementaires.